



**REUNION DES MINISTRES CHARGES DES MINES SUR LE PROJET DE CODE
MINIER COMMUNAUTAIRE REVISE DE L'UEMOA**

Bravia Hôtel, Ouagadougou, le 29 juin 2019

Communiqué final

Le 29 juin 2019, s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, la réunion des Ministres chargés des Mines sur la validation du projet de Code Minier Communautaire révisé de l'UEMOA. La réunion a été présidée par Monsieur Oumarou IDANI, Ministre du pays hôte.

Ont pris part à cette réunion :

Pour les Etats membres

Ministres présents :

- Burkina Faso : **Monsieur Oumarou IDANI**
Ministre des Mines et des Carrières
- Côte d'Ivoire : **Monsieur Jean-Claude KOUASSI**
Ministre des Mines et de la Géologie
- Mali : **Madame LELENTA Hawa Baba BA**
Ministre des Mines et du Pétrole
- Niger : **Monsieur Moussa HASSANE BARAZE**
Ministre des Mines

Ministres représentés :

- Bénin : **Monsieur Alassane Yarou KORA TOSSOUNON**
Directeur de Cabinet Adjoint
- Guinée-Bissau : **Monsieur Mamudo DJAU**
Directeur de Cabinet
- Sénégal : **Madame Rokhaya SAMBA DIENE**
Directrice de la Prospection et de la Promotion minière
- Togo : **Monsieur Banimpo GBENGBERTANE**
Directeur de Cabinet

Pour la Commission de l'UEMOA

Madame Fily BOUARE SISSOKO

Commissaire chargé du Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique.

Le programme de travail a porté sur l'ensemble des points suivants, inscrits à l'ordre du jour :

- présentation du rapport de la réunion des experts sectoriels sur le projet de code minier communautaire révisé ;
- examen et approbation du Règlement portant adoption du Code Minier Communautaire révisé de l'UEMOA ;
- adoption du communiqué final.

Les Ministres ont salué l'initiative prise par la Commission de l'UEMOA de réviser le Règlement n° 18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003 portant adoption du Code Minier Communautaire de l'UEMOA, afin de doter l'espace communautaire d'un cadre harmonisé, notamment au plan fiscal et douanier et qui prend en compte le développement communautaire, l'intégration des activités minières à l'économie dans un souci de développement durable.

A la fin de leurs délibérations, et se fondant sur les conclusions et les recommandations des Experts sectoriels, les Ministres chargés des Mines des Etats membres de l'UEMOA, pour ce qui est du projet de texte, ont convenu de ce qui suit :

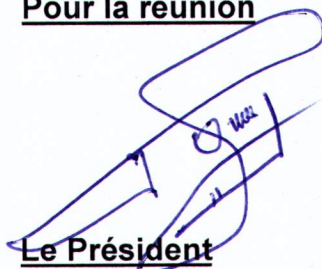
- la suppression du paiement du droit de douanes au taux de 5% correspondant à la catégorie I du Tarif Extérieur Commun (TEC) en phase de recherche ;
- la non stabilisation des questions relatives aux droits de l'Homme, à la santé, à la sécurité, à l'emploi, aux aspects environnementaux et sociaux et tous les droits, impôts et taxes y afférents ;
- la nécessité de rendre opérationnel le protocole de convergence entre la CEDEAO et l'UEMOA en ce qui concerne le Code Minier des deux Institutions ;
- la nécessité d'une synergie d'actions des Etats membres dans la gestion de l'exploitation artisanale ;
- la nécessité d'une gestion efficiente de la participation de l'Etat dans le capital des sociétés d'exploitation ;
- la nécessité de prévoir un mécanisme pour une meilleure prise en compte de la participation des sociétés privées nationales dans le capital des sociétés d'exploitation ;
- l'amélioration des règles encadrant la question de la sous-traitance.

A l'issue de leurs travaux et sous réserve de la prise en compte des amendements, les Ministres chargés des Mines des Etats membres de l'UEMOA :

- **Approuvent** le projet de Règlement portant adoption du Code Minier Communautaire révisé de l'UEMOA ;
- **Invitent** le Conseil des Ministres Statutaire à examiner le projet de texte en vue de son adoption ;
- **Félicitent** la Commission de l'UEMOA et les Experts pour la qualité de leur travail ;
- **Adressent** une motion de remerciements aux Autorités et au peuple du Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou, le 29 juin 2019

Pour la réunion



Le Président